

Zeitschrift:	Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
Herausgeber:	Spitex Verband Schweiz
Band:	- (2018)
Heft:	6
Artikel:	Contre la honte et le silence
Autor:	Morf, Kathrin
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-852846

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Contre la honte et le silence

Les personnes âgées qui sont victimes de violence domestique se taisent par peur et par honte.
Photo: istock / Halfpoint

Les organisations d'Aide et soins à domicile du canton d'Argovie et de la région de Brugg ont collaboré avec un point de contact afin de sensibiliser leurs employés à un thème éthique crucial: la violence domestique. Leur projet-pilote, baptisé «Violence domestique envers les personnes âgées: détection et soutien», vise à faire comprendre au personnel infirmier que la violence domestique a de nombreux visages et que la majorité des victimes cachent leurs souffrances.

C'est le silence qui fait souvent obstacle à l'action contre la violence domestique: les victimes restent silencieuses par peur ou par honte de ce qu'elles endurent. Les auteurs gardent le silence sur les raisons qui les poussent à agir par honte ou parce que c'est au-dessus de leurs forces. Et ceux qui observent la violence domestique restent silencieux parce qu'ils ne savent pas s'ils doivent intervenir et de quelle manière. Dans le canton d'Argovie, l'association cantonale de l'Aide et soins à domicile, une organisation de base et un point de contact ont mis sur pied un projet-pilote contre ce silence.

Comment est né le projet-pilote

A la source du projet, on trouve deux employées de l'Aide et soins à domicile voulant lutter contre la violence domestique. Dominique Neuenschwander, responsable de la formation pour l'Aide et soins à domicile de la région de Brugg, était soucieuse que les infirmières soient plus attentives aux signes de violence domestique. Elle se met alors à chercher des informa-

tions et des institutions cantonales qui pourraient l'aider dans sa formation continue. Une même recherche est entreprise par Barbara Steiger, directrice générale adjointe de l'Aide et soins à domicile du canton d'Argovie. Cette dernière avait créé l'unité de développement de l'association cantonale et constaté que l'Aide et soins à domicile pouvait encore se perfectionner dans le domaine de la violence domestique. La recherche commune des deux femmes aboutit à la rencontre de la troisième experte du groupe: Daniela Bartling, du point de contact contre la violence domestique du canton d'Argovie.

Les trois femmes se sont réunies il y a un an et ont rapidement convenu que les infirmières de l'Aide et soins à domicile remarquaient quotidiennement des signes de violence domestique. Le trio voulait faire en sorte que ces observations soient rapportées plus fréquemment. Leur attention s'est portée sur les seniors, particulièrement concernés: selon plusieurs études, une personne âgée sur cinq est victime de violence domestique. La violence à l'égard des personnes âgées ou entre personnes

âgées est un thème rarement abordé en public. «Quand on perçoit de la violence domestique envers des personnes âgées, on pense souvent qu'il n'y a rien à entreprendre contre les abus», relève Barbara Steiger. «Pour moi, c'est pourtant une question d'éthique de donner aux personnes âgées les mêmes possibilités d'échapper à la violence qu'aux autres personnes touchées.»

Ce que comprend le projet-pilote

Les initiatrices se sont mises au travail et un projet-pilote est né comprenant une formation continue, un éclairage des procédures au sein d'une organisation, une brochure et une mise en réseau renforcée. Selon Barbara Steiger, la formation continue ne portait pas seulement sur la théorie, mais aussi sur des exemples pratiques. C'est l'Aide et soins à domicile de la région de Brugg qui a servi d'organisation-pilote pour la mise en place de cette formation complémentaire en juillet 2018. «L'évaluation de la formation a montré que les infirmières souhaitaient que celle-ci présente un intérêt pratique encore plus fort. Nous allons l'ajuster.»

A Brugg, quinze employées de l'Aide et soins à domicile ont participé aux séances de formation, pour lesquelles il existe une liste d'attente. «Un grand nombre de nos collaborateurs souhaitent s'exprimer d'urgence sur ce sujet», dit Dominique Neuenschwander. Les initiatrices considèrent qu'il est important que le personnel ne soit pas «seulement» informé sur la violence domestique: il s'agit d'analyser et, si nécessaire, d'adapter les processus internes de l'organisation de base afin que les nouvelles connaissances acquises puissent être mises en œuvre. Les responsabilités et les procédures doivent être claires afin que chaque infirmière sache à qui s'adresser lorsqu'elle observe de la violence domestique. Dans le cadre du projet-pilote, les initiatrices ont travaillé sur une brochure fournit des informations sur tous les faits, procédures et contacts importants concernant la violence domestique envers les personnes âgées (voir encadré).

Le projet-pilote montre au final que l'Aide et soins à domicile a amélioré son réseau en ce qui concerne la violence domestique – en particulier grâce à un lien étroit avec le point de contact contre la violence domestique du canton d'Argovie. L'ensemble des composantes du projet-pilote sont désormais disponibles à tous les membres de l'association cantonale intéressés. «Une partie du projet-pilote peut être adoptée telle quelle, alors que d'autres éléments doivent être adaptés. L'association cantonale se fera un plaisir de vous aider.»

Formes et causes de la violence domestique

Le projet définit la violence domestique de manière large. Une grande partie de la population imagine sous l'expression «violence domestique» une femme qui tente de dissimuler des ecchymoses causées par les poings de son mari. «Le devoir de diligence du personnel infirmier ne s'applique pas uniquement à la violence physique massive dans de tels cas», souligne Dominique Neuenschwander. Au lieu de cela, la violence domes-

«Le projet-pilote peut être adapté aux organisations de base intéressées.»

Barbara Steiger

Photos: m&d



tique – telle que définie par la commission gouvernementale du canton d'Argovie – est perçue comme une application systématique de violence physique, psychologique ou sexuelle, voire une menace de violence, afin d'obtenir le pouvoir et le contrôle. Plus précisément, les initiatrices énumèrent les formes de violence domestique suivantes:

- Abus physiques. Il s'agit par exemple des coups ou des menaces de coups, du surdosage de médicaments et de la privation de liberté.
- Abus psychiques ou émotionnels. Cela comprend les attaques verbales et non-verbales sur l'estime de soi et la dignité, telles que la menace d'un placement en institution.
- Abus sexuels. Cela englobe tous les contacts et les actes sexuels qui se produisent sans consentement.
- Négligence. Il s'agit, par exemple, de l'omission de soins et d'assistance, mais aussi le manque d'approvisionnement en nourriture.
- Abus financier ou matériel. Cela inclut, par exemple, le vol d'argent et de biens.

Une brochure sur la violence domestique

La brochure «Violence domestique envers les personnes âgées: détection et soutien» («Häusliche Gewalt gegen ältere Menschen: Erkennen und Unterstützung einleiten») existe seulement en allemand. Elle a été publiée par l'unité d'intervention contre la violence domestique du canton d'Argovie. Elle s'adresse au personnel infirmier et aux organisations d'Aide et soins à domicile, mais aussi aux personnes intéressées. Elle s'inspire d'une brochure similaire réalisée à Berne. Sur 27 pages, elle fournit des informations détaillées sur la violence domestique vis-à-vis des personnes âgées. On y trouve également des bases juridiques et des contacts précieux. La brochure, achevée en novembre 2018, est disponible à l'adresse www.ag.ch.



«Nous sommes prêts à travailler avec la victime et la personne violente.»

Daniela Bartling

Les causes de ces formes de violence domestique envers les personnes âgées sont multiples. «Nous ne devons pas mettre toutes les personnes violentes dans le même panier», relève Daniela Bartling. «Nous ne supposons jamais que quelqu'un est mauvais. Nous condamnons seulement l'acte.» Dans un ménage, des générations, des personnalités et des modèles de référence se rencontrent. Cette dynamique peut devenir problématique lorsque survient un écart de pouvoirs. «Si une personne est soudainement dépendante de l'autre, dans le cas de la démence par exemple, cela peut entraîner du surmenage des deux côtés.» Les conflits jusque-là latents menacent de dégénérer. Souvent, les proches ne savent pas comment agir – si ce n'est par la violence – quand ils sont isolés et dépassés par les soins d'un membre de leur famille.

De plus, une «tradition de violence» est un facteur de risque. «Supposons que des enfants assistent encore et encore à la manière dont le père rabaisse la mère ou l'attaque physiquement. Pour eux, cela devient ensuite quasiment normal», relève Daniela Bartling. Il est donc essentiel de briser le cercle de la violence et de ne pas obliger les enfants à grandir dans ce climat de violence latente. «Autrement, le danger est très grand que les schémas de comportement appris par les deux sexes se reproduisent.» Selon elle, la spirale de la violence est souvent déclenchée par des formes plus subtiles de violence domestique. «Tout commence peut-être par des insultes et de la dévalorisation. Mais avec le temps, la situation se complique et, à un moment donné, l'agresseur, voire la victime, ne réagit plus qu'à la force physique.» C'est pourquoi il est d'autant plus important que le personnel infirmier soit déjà sensibilisé aux premiers signes de violence domestique.

Signes de violence domestique

Les employés de l'Aide et soins à domicile s'occupent souvent de leurs clients pendant de nombreuses années et leur rendent visite régulièrement. Cette situation leur permet de remarquer

les signes de violence domestique. Le personnel ne doit pas seulement s'alarmer en apercevant les «signaux d'alerte» que sont les blessures corporelles. Il doit aussi poser des questions critiques aux clients lorsqu'ils semblent négligés ou quand on ne les laisse jamais seuls avec une personne malade.

Daniela Bartling relate, à titre d'illustration, la situation d'un client qui ne voulait pas prendre ses comprimés et dit à sa femme: «Tu ne vas pas me faire de mal pour ça, n'est-ce pas?» Face à un tel cas, une soignante devrait faire une pause et examiner calmement ce qui se cache derrière cette déclaration: une boutade ou la crainte réelle d'une agression? «S'il y a un ton rude entre les époux qui ne dérange ni l'un ni l'autre, cela doit être respecté», note Dominique Neuenschwander. «Mais l'Aide et soins à domicile doit remarquer quand la situation devient néfaste. Parce que chaque maison doit être un lieu sûr.»

Comment une infirmière devrait procéder

Les signes apparents de la violence domestique peuvent être trompeurs – par exemple, un client qui a des ecchymoses peut s'être blessé pendant une chute. «Les infirmières ne doivent pas tomber dans le piège de l'alarmisme», assure Dominique Neuenschwander. Toutefois, si le soupçon de violence domestique se renforce, le personnel doit agir. Le projet-pilote propose un cadre de base sur la façon de procéder. «Cependant, ce cadre doit être adapté à chaque cas individuel», ajoute Barbara Steiger. Enfin, l'éthique exige que les situations conflictuelles soient toujours abordées en mettant l'accent sur l'individualité du client (lire aussi l'interview p. 12). Selon Barbara Steiger, le plus important reste que le personnel infirmier ait le courage d'exprimer ses soupçons. «Les signes d'avertissement doivent être discutés et documentés.» L'infirmière responsable du cas doit toujours en être informée. Il est également possible de faire appel au point de contact à tout moment. «Nos employées ne doivent pas hésiter à appeler. Les conseillères et conseillers nous soutiennent et assurent qu'aucune infirmière n'en demande trop.»

Une équipe d'infirmières et d'experts en matière de violence domestique réfléchira ensuite systématiquement à la manière de procéder sans violer les principes éthiques. «Faire face à la violence domestique est toujours délicat», déclare Dominique Neuenschwander. Dans la plupart des cas, il est indispensable que toutes les parties concernées soient autorisées à s'exprimer sur la situation. «Nous sommes prêts à travailler avec la victime et la personne violente pour améliorer la situation. Les conversations sont dans la plupart des cas le plus important», indique Daniela Bartling. S'adresser directement et ouvertement aux personnes concernées par une suspicion est un grand pas en avant. «Les aptitudes à la conversation font partie du bagage professionnel d'une infirmière, surtout au niveau tertiaire», ajoute Barbara Steiger.

L'expérience montre que de telles conversations débouchent souvent sur des solutions: la personne violente suit par exemple

un traitement et la famille peut bénéficier d'offres de décharge telles qu'un lit en EMS en période de vacances. Toutefois, si la personne concernée rejette toutes les accusations et que la situation ne se calme pas, l'Aide et soins à domicile et le point de contact doivent réfléchir à la voie à suivre. «De tels cas sont néanmoins extrêmement rares», assure Barbara Steiger. «Notre point de contact peut s'appuyer sur des années d'expérience et soulager l'Aide et soins à domicile», ajoute Daniela Bartling. Il pourrait, par exemple, inciter les personnes qui ont recours à la violence à s'adresser à un centre de conseil. «Ou alors, nous encourageons la victime à porter plainte.» Dans les cas extrêmes, il est même possible de signaler une situation de danger contre la volonté d'une victime: en Argovie, le secret professionnel peut être levé sans le consentement du client, notamment en cas de menace grave.

Départs difficiles et premiers succès

Certaines situations initiales compliquent l'action contre la violence domestique. Par exemple, les hommes ont beaucoup plus honte lorsqu'ils deviennent victimes. «Leur inhibition à parler de leur souffrance est encore plus grande que celle des femmes», affirme Daniela Bartling. Un homme concerné lui avait expliqué qu'on se moquerait de lui parce qu'il ne pouvait pas se défendre. Il avait même l'impression de ne plus être un homme. «Nous devons aborder ce genre de sentiments avec beaucoup de patience et de sensibilité», pointe la conseillère.

La lutte contre la violence domestique est particulièrement difficile dans certaines cultures. Une femme peut considérer que les coups de son mari relèvent de la normalité et de la sphère privée, car la violence est courante dans sa culture. «Je fais remarquer à cette personne que les lois suisses s'appliquent aussi à elle. Si elle est informée de ses droits et sait que nous allons l'aider, elle doit alors décider par elle-même si elle aimeraient en profiter», note Daniela Bartling. «Les principes éthiques s'appliquent à tout le monde», assure Dominique Neuenschwander. «Si sa sécurité est en danger, nous devons au moins essayer d'aider un être humain.» Mais une infirmière doit aussi apprendre à accepter que les clients capables de discernement ont le droit de refuser de l'aide.

Dans la région de Brugg, le projet-pilote a déjà porté ses premiers fruits. «Nous avons jeté des bases sur lesquelles nous pouvons bâtir. La violence domestique est déjà un sujet plus fréquent dans nos discussions», se réjouit Dominique Neuenschwander. Selon Barbara Steiger, il est essentiel que les employés sentent qu'il s'agit d'un principe éthique dans leur entreprise, plutôt que de détourner le regard en cas de violence domestique. «Ils doivent se sentir en sécurité car leur organisation les soutient, leur fournit les ressources nécessaires et lutte systématiquement contre toutes formes de violence domestique.» Une infirmière ne devrait pas craindre d'être menacée si elle soulève des soupçons de violence domestique auprès de son équipe. «Si un client considère que nos soins sont une ingérence gênante, nous acceptons également qu'un

client EMS le fasse depuis chez lui. Nous devons être à l'écoute de nos clients et leur offrir une aide adaptée. Nous devons leur donner la confiance qu'ils sont dans les bonnes mains.»

«Chaque maison doit être un lieu sûr.»

Dominique Neuenschwander



mandat soit annulé en cas d'urgence», explique Dominique Neuenschwander.

Les mots de la fin

En terme de bilan, les trois femmes sont convaincues par l'utilité du projet-pilote. Elles font le point: Daniela Bartling requiert que les personnes touchées par la violence domestique fassent confiance à l'Aide et soins à domicile et au point de contact – et pas seulement en raison du secret professionnel. «Nous sommes là pour eux, nous garantissons leur sécurité et nous les accompagnons dans leur cheminement, au rythme qui leur convient. Pour sortir de cette spirale de la violence, il faut marcher sur la corde raide, et mon but est d'être présente et de ne rien forcer. J'ai souvent constaté que les personnes concernées parvenaient à développer de nouvelles perspectives et à les intégrer progressivement dans leur vie. Un chemin qui peut prendre des mois, voire des années – et il vaut la peine que chacun y mette toute son énergie.»

Barbara Steiger appelle à suivre l'exemple de Brugg. «J'espère que d'autres organisations de base prendront le relais de notre projet-pilote», dit-elle. «Nous pouvons leur assurer qu'une démarche systématique contre la violence domestique a des effets positifs – tant sur les clients que sur les employés.» Et Dominique Neuenschwander revient sur le silence généralisé mentionné en introduction: «En regard des statistiques, nous avons beaucoup de victimes de violence domestique parmi nos clients. Nous devons trouver les personnes concernées et les aider à améliorer leur situation, même si elles gardent le silence. Nous devons leur donner une voix.»

Kathrin Morf